

tenue par Madame Thalabard, Juge des Référéés

En présence de Madame Ramillet, Greffière

10 heures 30

01)

DOSSIER N° 2503200

RAPPORTEURE: Madame Marie Thalabard

Titre de l'affaire l'enjoindre de procéder, dans un délai de six mois à compter de la notification de l'ordonnance, à la réparation des désordres affectant le parc de stationnement identifiés dans le rapport d'expertise en date du 9 août 2024 comme présentant un risque pour la sécurité, sous astreinte de * euros par jour de retard

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

COMMUNE DE SAINT-BRIEUC

SOCIETE D'AVOCATS CORNET VINCENT SEGUREL (CVS)

Défendeur

SOCIETE AUXIFIP

Maître EPAUD David (Cour)

SOCIETE ADIM OUEST

SOCIETE SOGEA BRETAGNE BTP

SOCIETE D'AVOCATS ACTB

Arrêté le 19/09/2025

Le président du tribunal